

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2016

Le neuf novembre deux mille quinze à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBÈÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Claude WEIL, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAIN, Guy RIEFFEL (arrivé à 20h25) et Marie-Claude PARON

Absents excusés : Sonia SCHMIDT, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Tania MUHLMEYER et Marie-Paule MULLER (procuration donnée respectivement à Jacky WOLFARTH, Lucienne GILG, Stéphanie GUIMIER, Christian SITTLER, Bernard BOUTONNET et Nathalie GARBACIAK)

Absent : Corinna BUISSON

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption des procès-verbaux des séances des 4 et 11 octobre 2016
- 4) Affaires financières :
 - a) *Demande de subvention*
 - b) *Rémunération des agents recenseurs*
 - c) *Budget supplémentaire 2016 (DM1)*
- 5) Etat prévisionnel des travaux, programme de coupes 2017 et état d'assiette 2018 en forêt communale
- 6) Fusion des communautés de communes : répartition des sièges, proposition de nom, désignation du siège, trésorerie compétente
- 7) Convention de mise en superposition de locaux à la communauté de commune (EAB pour le périscolaire)
- 8) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, le représentant de la presse et les auditeurs.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- vendredi 11 novembre : célébration de la commémoration de l'armistice
- mardi 15 novembre à 18h00 à l'hôtel de ville : commission administrative du CCAS
- mercredi 16 novembre à 20h45 au Cinéma Rex : « Le Portugal » dans le cadre du cycle connaissance du monde
- samedi 19 novembre au parking du plan d'eau : atelier de broyage avec l'ACJCA (Amis du Compost et du jardin du centre Alsace)
- vendredi 18 novembre à 19h00 à la salle des fêtes : sportifs méritants 2015/2016
- dimanche 20 novembre à la salle des fêtes : fête de la paroisse protestante
- mardi 22 novembre à l'hôtel de ville : élections du conseil municipal des enfants
- mardi 22 novembre à partir de 19h00 : finales du tournoi d'hiver du TC BENFELD au complexe sportif
- du jeudi 24 au samedi 26 novembre : collecte de produits pour la Banque Alimentaire. Mme Mona PAJOLÉ appelle les conseillers à participer à cette collecte en assurant des permanences dans les différentes surfaces commerciales participantes et fait passer un planning d'inscription, tout en indiquant les importants besoins et les services rendus par ce biais à de très nombreux bénéficiaires
- jeudi 24 novembre à 20h00 : commission de la sécurité
- samedi 26 novembre à 11h00 : opération « un arbre, une vie » avec les enfants nés en 2013
- samedi 26 novembre à partir de 14h00 à la RPA : traditionnelle vente de Noël
- samedi 26 novembre à 20h00 à la salle des fêtes : soirée irlandaise, organisée par l'OMF
- jeudi 1^{er} décembre à 17h30, ouverture officielle du calendrier de l'Avent devant l'église
- dimanche 4 décembre à la salle des fêtes : fête de Noël des aînés. Mme Nathalie GARBACIAK invite les conseillers à s'inscrire pour la préparation de la salle le samedi 3 décembre et assurer le service le dimanche 4 décembre à partir de 12h00
- mardi 6 décembre à partir de 17h00 au centre ville : défilé du Saint Nicolas par l'Union des Commerçants
- mardi 6 décembre à 20h00 : réunion du conseil municipal
- du 6 au 8 décembre à la salle des fêtes : bourse aux jouets de l'AGF
- samedi 10 décembre à 20h00 à l'église St Laurent : concert de l'Avent (flûte de pan et orgue)
- vendredi 16 décembre à 18h30 à la salle des fêtes : fête de Noël du personnel

- dimanche 18 décembre de 14h00 à 17h00 au centre ville : animation de Noël, marché de Noël au cercle catholique, concours de Bredele
- dimanche 18 décembre à 17h00 à l'église St Laurent : concert de Noël animé par les chantres et musiciens de BENFELD
- lundi 26 décembre à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- samedi 31 décembre à la salle des fêtes : soirée du réveillon organisée par le Bushido Benfeld

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme Youssef CHAGOUANI, pour un local commercial, sis 3 rue du Général de Gaulle
- Monsieur Mohammed EL KADDOURI, pour un appartement, sis 4 faubourg du Rhin
- Mme Stéphanie DETTWEILER et consorts, pour une maison d'habitation, sise 17 rue de Huttenheim
- SCI BP, représentée par Monsieur Philippe BAJOU, pour un immeuble, sis 2 rue du Général Leclerc
- M et Mme Roger DUTTER, pour une maison d'habitation, sise 3 rue de Strasbourg
- Monsieur Christophe CUNHA, pour une maison d'habitation, sise 1 rue du Presbytère

3) ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 4 et 11 OCTOBRE 2016

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance les procès-verbaux des séances des 4 et 11 octobre 2016 sont **adoptés à l'unanimité**

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) demande de subvention de l'association « Photo Club du Ried »

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que l'association « Photo Club du Ried » a été créée en 2016 et accueille ses membres depuis le mois de septembre. Le siège est fixé à BENFELD, au domicile de son président.

Son objectif est d'accueillir tous les passionnés de photographie et de participer à l'animation culturelle de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu la demande de l'association « Photo Club du Ried » et le but de cette dernière,

vu l'avis émis par la commission des finances en date du 2 novembre 2016,

décide

d'accorder une subvention annuelle de fonctionnement à l'association « Photo Club du Ried » d'un montant de 250 € (deux cent cinquante €) à compter de l'exercice 2017 identique aux associations de même catégorie et de l'inclure à la liste des associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement

adopté à l'unanimité

b) Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Afin de procéder dans les meilleures conditions aux opérations de recensement prévues en janvier et février 2012, il est nécessaire d'avoir recours aux services d'un coordonnateur communal et d'agents recenseurs.

Les nouvelles dispositions issues de l'article 156 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité stipulent que ces agents sont recrutés par la commune et sont agents communaux.

Par conséquent, il appartient au conseil municipal de fixer leur rémunération.

Pour information, la dotation forfaitaire versée par l'Etat pour effectuer les opérations de recensement a été fixée à 11 160 € (11 875 € en 2012)

Afin que les opérations de recensement soient effectuées dans les meilleures conditions, il est nécessaire de fixer une rémunération adaptée au travail à fournir par les agents et également répartie de façon la plus équitable possible.

L'INSEE estime à environ $\frac{3}{4}$ d'un SMIC mensuel la rémunération nette pour une charge de 250 logements et 500 à 600 habitants (soit 800 €

nets), qui peut être assurée dans de bonnes conditions par un agent recenseur.

Sur la base de la population estimée à 5 800 habitants et environ 2 500 logements, 10 agents recenseurs sont à prévoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

compte tenu que le recensement de la population sera effectué sur le territoire de la commune de BENFELD en janvier et février 2017 et que pour ce faire il faudra avoir recours à un coordonnateur communal et des agents recenseurs,

considérant la dotation forfaitaire de l'Etat allouée pour l'organisation du recensement en 2017

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 2 novembre 2016,

décide

de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base d'une indemnisation nette de 0,53 € par feuille de logement et de 1,06 € par bulletin individuel.

Le coordonnateur communal étant agent de la collectivité, sa rémunération s'effectuera par le versement d'une IFTS, correspondant au supplément de travail occasionné par le recensement.

charge

le maire de procéder au recrutement des agents recenseurs et lui donne tout pouvoir pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne organisation des opérations de recensement.

adopté à l'unanimité

c) budget supplémentaire 2016

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, expose à l'assemblée le détail de la section de fonctionnement et d'investissement du budget supplémentaire 2016, tel qu'il apparaît dans les documents joints.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 2 novembre 2016,

arrête

le budget supplémentaire pour l'année 2016, proposé par le maire, aux montants ci-après :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	80 000,00 €
- recettes :	80 000,00 €

adopté à l'unanimité

Section d'investissement :

- dépenses :	130 000,00 €
- recettes :	130 000,00 €

adopté à l'unanimité

5) Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2017 en forêt communale

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, présente à l'assemblée l'état prévisionnel des coupes et le programme de travaux en forêt communale proposé par l'ONF pour l'exercice 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

vu l'état prévisionnel 2017 des coupes estimées en forêt communale, élaboré par l'ONF,

vu le programme des travaux tant d'investissement que d'entretien et de fonctionnement proposé par l'ONF,

adopte à l'unanimité

l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2017, tel que proposé par l'ONF pour un volume total de 283 m³ (dont 64 m³ de bois d'œuvre, 19 m³ de bois de feu et 200 m³ de bois non façonné), représentant une recette prévisionnelle de 9 440 €, des dépenses liées à l'exploitation de 4 070 €, soit une recette nette estimée de 5 370 €.

Le programme de travaux pour un montant total de 19 920 € H.T., dont 8 640 € en investissement et 11 280 € en fonctionnement, selon les devis joints en annexe

La convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF est arrêtée, conformément aux barèmes qui s'appliquent depuis 2005 pour l'encadrement des travaux effectués en régie.

6) Fusion des communautés de communes : répartition des sièges, proposition de nom, désignation du siège, trésorerie compétente.

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que suite aux différentes réunions du comité de suivi de la fusion des 3 communautés de communes de Benfeld, d'Erstein et du Rhin, les propositions de nom, de siège, du nombre de délégués par commune et de la trésorerie compétente ont été validés en date du 21 septembre 2016.

Le conseil communautaire de la communauté de communes de Benfeld et environs a également validé ces propositions par délibération du 27 septembre 2016.

Il appartient également à chaque commune membre de délibérer sur ces divers points.

Par ailleurs, le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin a pris en date du 26 octobre 2016 un arrêté portant création de la communauté de communes du canton d'Erstein, issue de la fusion de la communauté de communes de Benfeld et environs, de la communauté de communes du Rhin et de la communauté de communes du Pays d'Erstein.

Le même comité de suivi a proposé de donner une suite favorable à la fixation à 61 le nombre de sièges de l'assemblée délibérante du futur EPCI réparti comme suit :

Nom de la commune	Nombre de sièges
ERSTEIN	12
BENFELD	6
GERSTHEIM	4
RHINAU	4
HUTTENHEIM	3
NORDHOUSE	2
WESTHOUSE	2
MATZENHEIM	2
OBENHEIM	2
HINDISHEIM	2
BOOFZHEIM	2
KERTZFELD	2
KOGENHEIM	2
SAND	2
ROSSFELD	1
OSTHOUSE	1
HERBSHEIM	1

HIPSHEIM	1
SERMERSHEIM	1
SCHAEFFERSHEIM	1
DIEBOLSHEIM	1
LIMERSHEIM	1
FRIESENHEIM	1
UTTENHEIM	1
WITTERNHEIM	1
BOLSENHEIM	1
DAUBENSAND	1
ICHTRATZHEIM	1
TOTAL	61

Il est précisé que la loi prévoit un conseiller communautaire suppléant pour les communes ne disposant que d'un seul siège de conseiller communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Mme Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6 et suivants,

vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2016 proposant de définir les caractéristiques du futur établissement public de coopération intercommunale comme décrit ci-dessus,

décide

de fixer le nombre de conseillers communautaires du futur établissement de coopération intercommunale (EPCI) à 61 conseillers avec la répartition suivante :

Nom de la commune	Nombre de sièges
ERSTEIN	12
BENFELD	6
GERSTHEIM	4
RHINAU	4
HUTTENHEIM	3
NORDHOUSE	2
WESTHOUSE	2

MATZENHEIM	2
OBENHEIM	2
HINDISHEIM	2
BOOFZHEIM	2
KERTZFELD	2
KOGENHEIM	2
SAND	2
ROSSFELD	1
OSTHOUSE	1
HERBSHEIM	1
HIPSHEIM	1
SERMERSHEIM	1
SCHAEFFERSHEIM	1
DIEBOLSHEIM	1
LIMERSHEIM	1
FRIESENHEIM	1
UTTENHEIM	1
WITTERNHEIM	1
BOLSENHEIM	1
DAUBENSAND	1
ICHTRATZHEIM	1
TOTAL	61

Il est précisé que conformément à l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales, les communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire bénéficient chacune d'un conseiller communautaire suppléant.

propose

de dénommer « Communauté de Communes du Canton d'Erstein » le nouvel EPCI créé à compter du 1^{er} janvier 2017

de fixer le siège du nouvel EPCI à BENFELD 67230, à la Maison Intercommunale des Services au 1, rue des 11 communes

considère

que la trésorerie compétente est celle de BENFELD,

adopté à l'unanimité

Monsieur Christian JAEG fait remarquer que le nom de « communauté de communes du canton d'Erstein » n'est pas le plus adapté, d'une part en raison de l'évolution des collectivités territoriales (risque de disparition des cantons) et d'autre part qu'il n'y a plus l'évocation de la communauté de communes de Benfeld et du Rhin

7) CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION D'AFFECTATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Madame Nathalie GARBACIAK, maire-adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence périscolaire, la communauté de communes de BENFELD et ENVIRONS souhaite utiliser de façon non continue certains locaux appartenant au domaine public de la commune.

Toutefois, les locaux susvisés étant au service à la population et des élèves scolarisés, le régime législatif de la mise à disposition ne peut s'appliquer.

Dans un objectif de simplification, il est proposé de recourir à des conventions de mise en superposition d'affectations au profit de la COCOBEN.

La superposition d'affectations, nommée aussi superposition de gestions, est une procédure administrative par laquelle une dépendance du domaine public se voit attribuer une destination nouvelle tout en conservant sa destination précédente.

Cette procédure, permet ainsi à un bien appartenant au domaine public de connaître une ou plusieurs affectations supplémentaires à son affectation première ou principale, tout en restant la propriété de la commune.

Elle offre par ailleurs au bénéficiaire de la superposition d'affectation une possibilité de prendre en charge les travaux liés à son activité mais aussi un meilleur partage des responsabilités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Nathalie GARBACIAK, maire-adjoint,

compte tenu de la mise à disposition de locaux de l'Ecole Aristide Briand pour l'accueil périscolaire des enfants de la communauté de communes

autorise

le maire à signer la convention de mise en superposition d'affectation de locaux, dans les termes du projet joint en annexe

adopté à l'unanimité

Questions, constats et propositions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»

En fin de séance, le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de deux questions ou propositions reçues en mairies, dont Monsieur Benoît GSELL donne lecture et apporte les réponses comme suit :

- 1) *Nous souhaitons disposer du budget trésorerie :*
 - *la projection prévisionnelle à fin mars 2017*
 - *la projection prévisionnelle à fin joint 2017*
et l'ensemble des engagements et prêts en cours avec échéanciers.

Le maire répond que l'ensemble des informations concernant les encours d'emprunts sont disponibles avec les documents budgétaires. Pour ce qui est du « budget de trésorerie, il propose de prendre attache avec l'adjoint en charge des finances et les services de la mairie pour préciser la demande.

- 2) *Gestion des absences des élus indemnisés*
Quelle application est faite à Benfeld pour les absences dans les fonctions électives ?

A Benfeld, comme ailleurs, les indemnités des élus sont annualisées. En cas d'absence prolongée pour maladie ou autre raison, il relève de l'initiative de l'élu concerné pour déterminer ce qu'il advient de ses indemnités. Lorsque le cas s'est présenté, l'élu concerné a demandé la suspension du versement de ses indemnités.

8) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Bruno LEFEBVRE présente le compte-rendu de la commission usagers de la salle des sports et du complexe sportif du 5 octobre et de la commission des sports qui s'est réunie en mairie le 19 octobre dernier.

Concernant le planning des deux salles de sport, celui-ci a été reconduit avec les adaptations sollicitées par les utilisateurs, qui ont également pu exprimer quelques demandes et doléances quant à l'utilisation.

Celles-ci ont été abordées lors de la réunion du 19 octobre et certaines ont déjà pu être satisfaites, notamment la suppression de 2 places de stationnement au droit du passage piétons sur le parking de la salle des sports (à la demande du collègue pour assurer la sécurité des élèves).

Concernant la fête du sport, suite à l'édition 2016 qui s'est limitée à la course inter générationnelle (en raison de la proximité du forum des associations) une réflexion en engagée quant à son devenir.

La soirée de remise des trophées aux sportifs méritants aura lieu le 18 novembre à 19h00 à la salle des fêtes. Le sportif de l'année reste à désigner.

Mme Nathalie GARBACIAK informe que la commission inter génération s'est réunie le 4 novembre avec différents points à l'ordre du jour :

- La fête de Noël des aînés aura lieu le dimanche 4 décembre sur le même principe d'organisation qu'en 2015, celui-ci ayant donné toute satisfaction, à savoir la mise en place le vendredi après-midi et le samedi matin par les conseillers disponibles et les membres de l'entraide paroissiale, le service du dimanche après-midi étant assuré par les membres de la commission et les adjoints. Le menu et le traiteur ont été choisis, ainsi que les animateurs. L'âge de participation a été reculé à 72 ans

Les personnes vivant en maison de retraite ne pouvant se déplacer se verront offrir un cadeau financé conjointement par l'entraide et le CCAS lors d'une visite avant Noël

- La sécurité des enfants aux heures d'entrée et de sortie des classes pose toujours problème. C'est un thème qui revient sans cesse lors des conseils d'école. Actuellement moins devant l'école Briand depuis qu'il y a un parvis plus grand à l'entrée.

Par contre à l'entrée de Rohan côté élémentaire, la cohabitation entre voitures garées et piétons (adultes et enfants) est toujours compliquée.

Un nouvel aménagement de la placette, afin de dégager un « parvis » menant au passage protégé est proposé à l'étude

- Les NAP fonctionnent entièrement au sein du périscolaire, comme cela se fait dans toutes les autres communes de la cocoben.

Les animateurs du périscolaire ont monté un programme varié.

Parmi les activités proposées : des séances de zumba, de percussion, de judo, réalisation de la suite de la BD commencée l'an dernier avec Claude BRUDER.

Des LEGO sont loués chez Fanabrique pour des ateliers construction.

Des jeux, du matériel de sport, des peintures pour décorer la salle de sieste ont été acquis

Des activités scientifiques, des ateliers cuisine, un projet jardin et la création d'un film d'animation sont également organisées.

La gestion du matériel est bien effectuée par les animateurs du périscolaire et l'investissement est fait dans du matériel qui va durer.

- Sous le point divers a été abordé le problème des poubelles à l'école

Briand lors des fêtes et le projet de la mise en place d'un nouveau parc informatique pour l'école Rohan et la réorganisation de la bibliothèque

Le maire informe également des mesures de sécurité qui ont été arrêtées pour encadrer le défilé de la St Martin organisées par les écoles, qui ont prouvé leur efficacité et qui seront reconduites à l'avenir pour les différentes manifestations organisées sur la voie publique.

Il remercie également tous les participants à l'opération de nettoyage du plan d'eau et de la Lutter qui a eu lieu le dimanche 30 novembre (plongeurs, kayakistes, bénévoles divers, élus...), qui a prouvé sa nécessité au vu des détriments collectés.

En fin de séance, Monsieur Louis ZOBÈÏDE, maire-adjoint fait l'intervention suivante :

« Si je devais donner un titre à mon intervention, je l'intitulerais tout bonnement, je suis venu vous dire que je m'en vais.

Il n'est jamais simple de se dire au revoir de se séparer, n'ayons pas peur des mots, de se désengager, de démissionner et pourtant, c'est cette voie qu'a choisie votre servoiteur.

Je sais que la démission d'un élu quel qu'il soit, quelle que soit sa fonction, ses qualités, sa personnalité, ne laisse jamais indifférent. Cela suscite, provoque, toujours des réactions, des interrogations, des émotions, et aussi des exultations.

Ce soir j'ai tenu personnellement à vous faire part de ma démission et des raisons qui motivent cette décision. Cette démarche je suppose vous empêchera de participer au concert de ragots de balivernes que donneront les spécialistes.

J'ai demandé aux autorités, municipale et préfectorale de prendre en compte ma démission à compter du 30 du mois courant. Les raisons invoquées se résument en une phrase. Mon épouse et moi nous pensons changer d'horizon, et c'est pour moi l'occasion de donner une autre orientation à ma vie professionnelle.

Je pense que cela n'amène aucun commentaire particulier.

Lors de nos différents entretiens, j'ai expliqué au premier magistrat que je ne serai plus disponible et opérationnel pour les missions qu'impose la fonction, compte tenu de mes préoccupations et projets. Il en a pris acte. M. le maire connaît mon sens du devoir, il sait que je n'ai jamais été un élu virtuel. Honni soit qui mal y pense !...

J'ai toujours été loyal et c'est dans cet état d'esprit que j'ai contribué avec vous, à vos côtés aux décisions de la ville.

Ce soir le moment est venu et c'est de manière simultanée que je tiens à exprimer, mes remerciements, ma gratitude à toutes celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance et dans un registre un peu plus personnel à toutes celles et ceux qui m'ont apporté leur soutien dans les moments les plus affligeants que j'ai pu connaître dans ma vie.

Si les dossiers qui m'ont été confiés ont abouti, c'est grâce à votre disponibilité, votre énergie, votre vivacité d'esprit, de cohésion, votre expérience, votre technicité et votre pugnacité. Encore merci.

Ces paroles laudatives que je viens de prononcer à votre égard, je les associe à ce que j'appelle le mur porteur de la ville de Benfeld. Je veux parler du personnel communal. De l'agent technique de base au Directeur Général des Services, chacun dans leur domaine de compétence contribue au rayonnement de la ville et au bien-être de nos concitoyens. Je salue ce soir leur collaboration et leur implication.

Je reste dans le domaine affectif. Permettez-moi de faire un clin d'œil affectueux à mon épouse pour son soutien et ses encouragements quotidiens dans le cadre de mon activité d'élu, et une pensée reconnaissante pour mes collègues douaniers qui m'ont toujours facilité cette activité. J'ai une pensée pour tous les membres de ma famille.

Mon engagement

Mon engagement s'inscrit dans la continuité de mon éducation familiale et religieuse. Servir, donner sans compter, sans rien attendre en retour. Mes parents m'ont appris à respecter les gens, quel que soit leur statut social, à abattre les murs pour construire les ponts et ne jamais cautionner les incartades, les inélégances d'où qu'elles viennent. Ils m'ont aussi appris le mépris de l'argent. Je suis toujours resté en phase avec ces principes. Cet été, j'étais absent du département 2 mois ½. Pendant cette période j'ai renoncé à mes indemnités.

Ceux qui ne me connaissent pas m'ont découvert ce soir. Je ne vais pas vous ennuyer plus longtemps, mais je ne vais pas conclure, sans remercier celui avec qui j'ai partagé les moments importants de ma vie d'élu, j'ai nommé Jacky WOLFARTH. Jacky j'étais fier d'être à tes côtés merci pour le chemin que nous avons parcouru, merci pour les relations cordiales et respectueuses que nous avons entretenues durant toutes ces années.

Je souhaite que les projets soient couronnés de succès même si la route est longue et parsemée d'embûches.

Bonne continuation à toi à toute l'équipe pour le plus grand bien des benfeldois. »

Le maire remercie Monsieur Louis ZOBÉÏDE pour son engagement dans la vie publique communale et lui souhaite bon vent dans sa destination et ses activités futures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.